

Nouvelle compression dans le réseau collégial public

LES 48 CÉGEPS REFUSENT DE METTRE EN PÉRIL LES SERVICES DIRECTS AUX ÉTUDIANTS

QUEBEC, LE 13 NOVEMBRE 2014 — M. Jean Beaulac, président-directeur général de la Fédération des cégeps, accompagné des directeurs généraux et des directrices générales des 48 cégeps, dénonce la nouvelle compression budgétaire récurrente de plus de 19 millions imposée aux collèges en cours d'année financière par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. Cette nouvelle compression vient s'ajouter aux cinq compressions subies au cours des quatre dernières années par les cégeps, pour un total de 109 millions.

M. Beaulac a déclaré : « Trop c'est trop ! Les cégeps viennent tout juste de revoir leur cadre financier pour absorber les dernières coupures imposées le 4 juin dernier. Il n'y a plus de marge de manœuvre. Les services donnés aux étudiants sont désormais en péril et comme éducateurs, c'est une réalité que nous ne pouvons accepter. D'autant plus que ce sont d'abord les étudiants les plus vulnérables qui en subiront les conséquences, alors que le Québec n'a vraiment pas les moyens de perdre un seul diplômé. »

Rappelons que les cégeps sont presque entièrement financés par le gouvernement et que la plus grande part de leur budget est consacrée à la masse salariale incompressible du personnel enseignant. Aucuns droits de scolarité ne sont exigés dans les cégeps, qui n'ont pas non plus de pouvoir de taxation. Conscients de l'état des finances du Québec, les cégeps ont mené plusieurs exercices de réduction des dépenses au cours des dernières années. Ils ont fait leurs devoirs, mais ils ne sont plus en mesure de comprimer davantage leurs dépenses sans affecter les étudiants.

Le rapport préliminaire de la Commission de révision permanente des programmes ayant établi que le gouvernement québécois ne dépense pas trop en éducation, les cégeps comprennent mal qu'on mette ainsi en jeu les services donnés aux jeunes et aux adultes du Québec. D'autant plus que les cégeps font en sorte que le Québec affiche le plus haut taux d'obtention d'un diplôme postsecondaire au Canada, soit 50 % par rapport à 30 % en Ontario, par exemple, et ce malgré le fait que le Québec est la province canadienne qui investit le moins dans son système d'éducation.

Les cégeps sont inquiets de la situation actuelle et se questionnent quant à l'avenir de l'enseignement collégial. Ils demandent maintenant au ministre de faire connaître clairement sa vision du réseau des cégeps dans le contexte de ces nouvelles coupes budgétaires et du rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale (rapport Demers).

La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Elle a été créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps. Elle agit comme porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, à qui elle offre des services en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, d'affaires internationales, de formation continue, de financement, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de négociation et de relations du travail. La Fédération des cégeps représente les collèges pour la négociation des conventions collectives. www.fedecegeps.qc.ca

— 30 —

Source : Fédération des cégeps

Renseignements : Judith Laurier, directrice des communications, 514 381-8631, poste 2337; cellulaire : 514 239-2088